

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 1/13

Date d'impression 03/03/2023

Numéro de version 1

Révision : 03/03/2023

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit : **VAZOR NEXT**

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Insecticide à usage biocide (TP 18)

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fabricant / Fournisseur :

Zapi S.p.A.
Via Terza Strada, 12
35026 Conselve (PD) - Italie
Tel. +39 049 9597737 Fax +39 049 9597735

Courriel de la personne responsable de la fiche de données de sécurité : techdept@zapi.it

- Informations complémentaires disponibles auprès de : Département technique

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence : Zapi service clients (Tel. +39 049 9597737) : 9:00-12:00 / 14:00-17:00

- Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves au système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

- Pictogramme de danger



GHS07 GHS08 GHS09

- Mention d'avertissement Attention

- Composants dangereux figurant sur l'étiquette :

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60
Butoxyde de pipéronyle

- Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves au système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les circuits de collecte appropriés, conformément aux réglementations locales.

(Suite page 2)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 2/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : **VAZOR NEXT**

(Suite de la page 1)

- Informations supplémentaires :

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT** : Le mélange ne contient pas de substances PBT en concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids.

- **vPvB** : Le mélange ne contient pas de substances vPvB en concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids.

- Détermination des propriétés de perturbation endocrinienne

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- **Description** : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux :

CAS : 34590-94-8 EINECS : 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol substance avec une limite d'exposition en milieu de travail	50-75%
CAS : 52315-07-8 EINECS : 257-842-9 Numéro d'index : 607-421-00-4	cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400 (M=100000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100000); Acute Tox. 4, H302 (ETA=500mg/kg pc); Acute Tox. 4, H332 (ETA=3,3mg/l); STOT SE 3, H335	12%
CAS : 51-03-6 EINECS : 200-076-7 Numéro d'index : 604-096-00-0	Butoxyde de pipéronyle Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH066	10%
CAS : 7696-12-0 EINECS : 231-711-6 Numéro d'index : 607-727-00-8	Tétraméthrine (ISO) Carc. 2, H351; STOT SE 2, H371; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Acute Tox. 4, H302 (ETA=1050mg/kg pc)	0,8%

- **Informations supplémentaires** : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer à la rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Informations générales** : Se reporter aux instructions ci-dessous pour chacune des modalités d'exposition spécifique.

- **Après inhalation** : Respirer de l'air frais et consulter un médecin pour plus de sécurité

- Après contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

- **Après contact avec les yeux** : Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

- **Après ingestion** : Consulter immédiatement un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes d'intoxication : il bloque la transmission nerveuse en stimulant les terminaisons neuronales pré-post-synaptiques. Sensibilité particulière chez les patients allergiques et asthmatiques, ainsi que les enfants.

Symptômes SNC : tremblements, convulsions, ataxie ; irritation des voies respiratoires : nez qui coule, toux, dyspnée et bronchospasme ; réactions allergiques : anaphylaxie, hyperthermie, sudation, oedème cutané, collapsus vasculaire périphérique. Peut causer une bronchopneumonie chimique, une arythmie cardiaque.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Thérapie : symptomatique et de réanimation.

Contactez un centre anti-poison.

(Suite page 3)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 3/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : **VAZOR NEXT**

(Suite de la page 2)

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction appropriés** : CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies de plus grande ampleur avec de l'eau pulvérisée.
- **Pour des raisons de sécurité, des agents d'extinction inappropriés** : À notre connaissance, il n'existe pas d'équipements inadaptés.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être formés.
- **5.3 Conseils aux pompiers** Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.
- **Équipement de protection** :
Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.
Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.
- **Informations supplémentaires**
Éliminer les débris et les eaux des incendies conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter des équipements de protection appropriés. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** :
Informar les autorités compétentes en cas de déversement dans un cours d'eau ou le réseau d'égouts.
Éviter la contamination des égouts, des eaux naturelles de surface, ou des nappes d'eau souterraines par le produit et ses déchets.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** :
Après le nettoyage, assurer une ventilation appropriée.
Absorber les composants liquides avec un matériau liant les liquides.
Éliminer le matériau collecté conformément aux règlements.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Pour les informations pour une manipulation sans risque, voir la Rubrique 7.
Pour les informations sur les équipements de protection individuelle, voir la Rubrique 8.
Pour obtenir des informations sur l'élimination du produit, voir la Rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas fumer auprès de produit.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **Informations sur la protection contre les incendies et les explosions** :
Voir la rubrique 6.
Voir la rubrique 5.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Conditions à remplir par les magasins et les récipients** :
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- **Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune** :
Lors de la manipulation du produit, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients destinés à les contenir.
- **Autres informations concernant les conditions de stockage** :
Protéger du gel.
Protéger de la chaleur et des rayons solaires directs.
Protéger de l'humidité et de l'eau.
Faire attention lors de la réouverture de conteneurs déjà ouverts.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Insecticide à usage biocide (TP 18)

(Suite page 4)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 4/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : **VAZOR NEXT**

(Suite de la page 3)

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Ingrédients avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

FR VLEP-8h: 308 mg/m³, 50 ppm

128-37-0 2,6-di-tert-Butyl-p-crésol

FR VLEP-8h: 10 mg/m³

- Informations relatives à la réglementation

FR: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 6443-2021).

- DNEL

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

Oral	Long terme – effets systémiques	36 mg/kg pc/j (grand public)
Cutanée	Long terme – effets systémiques	121 mg/kg pc/j (grand public)
Inhalatif	Long terme – effets systémiques	283 mg/kg de pc/j (travailleurs)
		37,2 mg/m ³ (grand public)
		308 mg/m ³ (travailleurs)

- PNEC

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

PNEC	19 mg/l (eau douce)
	190 mg/l (émission intermittente)
	1,9 mg/l (eau marine)
	4168 mg/l (station de traitement des eaux usées)
PNEC	70,2 mg/kg (sédiment - eau douce)
	7,02 mg/kg (sédiments - eau marine)
	2,74 mg/kg (sol)

52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/- 40/60

Oral	PNEC	33,3 mg/kg de nourriture (oiseau)
		3,3 mg/kg de nourriture (mammifère)
	PNEC	1,63 mg/l (station de traitement des eaux usées)
		0,000004 mg/l (eau)
	PNEC	0,005 mg/kg poids humide (sédiment)
	PNEC	0,08 mg/kg poids sec (sol)

51-03-6 Butoxyde de pipéronyle

Oral	PNEC	10 mg/kg de nourriture (oiseau)
		20 mg/kg de nourriture (mammifère)
	PNEC	2,89 mg/l (station de traitement des eaux usées)
		0,00148 mg/l (eau)
	PNEC	0,0004 mg/kg poids humide (sédiment)
		0,098 mg/kg poids humide (sol)

- Autres limites d'exposition professionnelle

52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/- 40/60

AEL - à long terme	0,022 mg/kg pc/j
AEL - à moyen terme	0,055 mg/kg pc/j
AEL - à court terme	0,088 mg/kg pc/j

51-03-6 Butoxyde de pipéronyle

AEL - à long terme	0,2 mg/kg pc/j
AEL - à moyen terme	0,2 mg/kg pc/j
AEL - à court terme	1 mg/kg p. c./j

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Pas d'autres données ; voir la rubrique 7.

(Suite page 5)

Nom du produit : VAZOR NEXT

(Suite de la page 4)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant chaque pause et à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger, boire ou renifler pendant le travail.

- Protection respiratoire : Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

- Protection des mains:



Porter des gants de protection appropriés pour la manipulation du produit (EN 374, catégorie III).

Les gants doivent être imperméables et résistants au produit/mélange/à la substance.

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur la matière des gants ne peut être donnée pour le produit/ la préparation/ le mélange chimique.

La sélection des gants doit être effectuée en tenant compte des durées de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

- Matériau des gants

La sélection des gants adaptés ne dépend pas uniquement de la matière, mais dépend également d'autres critères de qualité qui varient selon les fabricants. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être calculée au préalable et doit donc être contrôlée avant l'application.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être pris en compte.

- Protection des yeux / du visage



Lunettes de sécurité (EN166).

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Voir la rubrique 6.

- Mesures de gestion des risques Suivez les instructions ci-dessus.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Informations générales

- État physique

Liquide

- Couleur :

Jaune intense

- Odeur :

Caractéristique

- Seuil olfactif :

Aucune donnée disponible.

- Point de fusion/point de congélation :

Aucune donnée disponible.

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

- Inflammabilité

Non inflammable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure :

Aucune donnée disponible.

- Supérieure :

Aucune donnée disponible.

- Point d'éclair :

Aucune donnée disponible.

- Température de décomposition :

Aucune donnée disponible.

- pH

6,00

- Viscosité :

- Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible.

- Viscosité dynamique :

Aucune donnée disponible.

(Suite page 6)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 6/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : **VAZOR NEXT**

(Suite de la page 5)

- Solubilité	
- l'eau :	Émulsifiable.
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible.
- Densité et/ou densité relative	
- Densité :	1,00 g/ml
- Densité relative	Aucune donnée disponible.
- Densité de vapeur	Aucune donnée disponible.
- 9.2 Autres informations	
- Aspect :	
- Forme :	Liquide concentré
- Informations concernant les classes de danger physique	
- Explosifs	N'est pas explosive.
- Gaz inflammables	Non applicable
- Aérosols	Non applicable
- Gaz comburants	Non applicable
- Gaz sous pression	Non applicable
- Liquides inflammables	N'est pas inflammable
- Matières solides inflammables	Non applicable
- Substances et mélanges autoréactifs	Non autoréactif
- Liquides pyrophoriques	Non pyrophorique
- Matières solides pyrophoriques	Non applicable
- Substances et mélanges auto-échauffants	Non auto-échauffante
- Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Non applicable
- Liquides comburants	Non oxydant
- Matières solides comburantes	Non applicable
- Peroxydes organiques	Non applicable
- Corrosif pour les métaux	Non corrosif pour les métaux
- Explosibles désensibilisés	Non applicable

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante et si utilisé comme recommandé.
- **Décomposition thermique / Conditions à éviter** : Ne se dégrade pas s'il est utilisé conformément aux instructions.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.
- **10.5 Matières incompatibles** :
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Compte tenu du manque d'informations sur d'éventuelles incompatibilités avec d'autres substances, il est recommandé de ne pas l'utiliser en association avec d'autres produits.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun produit de décomposition dangereux connu dans des conditions normales de conservation et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite page 7)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 7/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : **VAZOR NEXT**

(Suite de la page 6)

- Valeurs DL / CL50 pertinentes pour la classification :		
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol		
Oral	DL50	>5000 mg/kg de pc (rat)
Cutanée	DL50	9510 mg/kg de pc (lapin)
Inhalatif	CL0/7h (vapeurs)	Un contact prolongé de la peau avec de grandes quantités de cette substance peut provoquer des vertiges ou une somnolence. >275 ppm (rat) Aucune mortalité à cette concentration. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Les symptômes d'une exposition excessive peuvent être des effets anesthésiants ou narcotiques : des étourdissements et une somnolence peuvent être observés.
52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/- 40/60		
Oral	DL50	500 mg/kg de pc (rat)
Cutanée	DL50	>2000 mg/kg de pc (rat)
Inhalatif	CL50/4h	3,3 mg/l (rat) Poussières et brouillards
51-03-6 Butoxyde de pipéronyle		
Oral	DL50	4570 mg/kg de pc (rat - mâle)
Cutanée	DL50	>2000 mg/kg/pc (lapin)
Inhalatif	CL50/4h	>5,9 mg/l (rat)
7696-12-0 Tétraméthrine (ISO)		
Oral	DL50	1050 mg/kg pc (souris) >2000 mg/kg de pc (rat) (OCDE TG 423)
Cutanée	DL50	>2000 mg/kg de pc (rat) (OCDE TG 402)
Inhalatif	CL50/4h	>5,63 mg/l (rat) (OCDE TG 403)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.

51-03-6 Butoxyde de pipéronyle	
irritation des yeux	Irritation des yeux (lapin ; OCDE 405).

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

7696-12-0 Tétraméthrine (ISO)	
cancérogénicité	Malgré les augmentations statistiquement significatives des tumeurs des cellules interstitielles testiculaires dans deux études indépendantes sur des rats, les preuves ne sont pas assez solides pour classer la tétraméthrine dans la catégorie 1B en raison des incertitudes liées au mode d'action et à la pertinence pour l'homme. Cependant, il est considéré que les informations disponibles ne peuvent être ignorées et que, par conséquent, la pertinence pour l'homme ne peut être exclue. Par conséquent, la tétraméthrine est classée dans la catégorie cancérogène 2.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.

52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	
toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires. L'irritation des voies respiratoires causée par la cyperméthrine se caractérise par une toux, une légère dyspnée, des éternuements et une rhinorrhée.
51-03-6 Butoxyde de pipéronyle	
toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique	Des indications d'une légère irritation des voies respiratoires ont été notées dans l'étude d'inhalation aiguë chez le rat (écoulement nasal, respiration laborieuse, foyers rouges) et dans l'étude d'inhalation de 3 mois chez le rat (écoulement nasal rouge, altérations histopathologiques du larynx, y compris une légère métaplasie squameuse avec hyperkératose minime et inflammation modérée). La substance est classée STOT SE 3 H335.

(Suite page 8)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 8/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : **VAZOR NEXT**

(Suite de la page 7)

7696-12-0 Tétraméthrine (ISO)	
toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique	Des signes cliniques de neurotoxicité (fibrillation musculaire, incontinence urinaire, paralysie des membres, bradypnée et respiration irrégulière) ont été observés dans une étude d'inhalation aiguë avec la d-trans-tétraméthrine à 0,131 mg/L et plus.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Risque présumé d'effets graves au système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	
toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée	Risque présumé d'effets graves au système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. La neurotoxicité se caractérise par des signes cliniques tels que l'horripilation, la nervosité et les mouvements non coordonnés, l'ataxie, la démarche évasée et l'hyperesthésie.
51-03-6 Butoxyde de pipéronyle	
toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée	L'application cutanée de la substance à des doses allant jusqu'à 1 000 mg/kg pc/j pendant 21 jours n'a provoqué aucune toxicité systémique chez le lapin. Cependant, des effets cutanés (érythème, œdème, desquamation, fissuration et zones rouges en relief) ont été notés dès la dose la plus faible de 100 mg/kg pc/j. Sur la base de ces effets cutanés, la mention de danger supplémentaire EUH066 (une exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau) est attribuée à la substance.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques supplémentaires** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique et / ou terrestre :

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
CL50/48h (statique)	1919 mg/l (daphnia magna) Test OCDE 202 ou équivalent
CEr50/96h (statique)	>969 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) Test OCDE 201 ou équivalent
CE10/18h	4168 mg/l (pseudomonas putida)
CL50/96h	>1000 mg/l (crangon crangon) Test semi-statique. Test OCDE 202 ou équivalent.
	>1000 mg/l (poecilia reticulata) Test OCDE 203 ou équivalent
NOEC/22j	≥ 0,5 mg/l (daphnia magna) Test d'écoulement continu.
LOEC/22j	>0,5 mg/l (daphnia magna) Test d'écoulement continu.
52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	
CE50/3h	163 mg/l (boues activées)
CEr50/96h	>0,033 mg/l (Selenastrum capricornutum) valeur supérieure à la solubilité dans l'eau
CEb50/96h	>0,033 mg/l (Selenastrum capricornutum) valeur supérieure à la solubilité dans l'eau
CL50/96h	0,00283 mg/l (oncorhynchus mykiss)

(Suite page 9)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 9/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : VAZOR NEXT

(Suite de la page 8)

NOEC/21j	0,00004 mg/l (daphnia magna)
NOEC/96h	≥ 0,033 mg/l (Selenastrum capricornutum) valeur supérieure à la solubilité dans l'eau
NOEC/300j	0,000077 mg/l (pimephales promelas)
CE50	6,9 ng/l (chironomus riparius)
	5,3 ng/l (Hyalella azteca)
CE50/48h	0,0003 mg/l (daphnia magna)
51-03-6 Butoxyde de pipéronyle	
CE50/96h	0,23 mg/l (crassostrea virginica)
CEr50/72h	3,89 mg/l (selenastrum capricornutum)
CL50/96h	3,94 mg/l (cyprinodon variegatus)
CEb50/72h	2,09 mg/l (selenastrum capricornutum)
NOErC/72h	0,824 mg/l (selenastrum capricornutum)
NOEC/21j	0,03 mg/l (daphnia magna)
NOEC/35j	0,18 mg/l (pimephales promelas)
NOEC/3h	28,9 mg/l (micro-organismes)
NOEC/28j	0,0148 mg/l (chironomus riparius)
7696-12-0 Tétraméthrine (ISO)	
CEr50/72h	>0,25 mg/l (selenastrum capricornutum) (OCDE TG 201)
CL50/96h	0,033 mg/l (danio rerio) (OCDE TG 203) 0,0037 mg/l (oncorhynchus mykiss) (EPA OPP 72-1)
NOErC/72h	0,25 mg/l (selenastrum capricornutum) (OCDE TG 201)
CE50/48h	0,11 mg/l (daphnia magna) (EPA OPP 72-2)
- 12.2 Persistance et dégradabilité	
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
biodégradabilité	Facilement biodégradable: 75 % (10 jours, OCDE301F ou équivalent).
52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	
biodégradabilité	La substance n'est pas rapidement dégradable.
Persistance	La dégradation primaire dans un système eau-sédiments a été mesurée à l'aide de la ligne directrice 308 de l'OCDE. Le TD50 étant inférieur à 40 jours en eau douce (DT50 = 0,9 jour ; 12°C) et inférieur à 120 jours dans les sédiments (DT50 = 20,7-27 jours ; 12°C), la substance n'est pas considérée comme persistant.
51-03-6 Butoxyde de pipéronyle	
biodégradabilité	Non facilement biodégradable (24 % ; 28 jours ; OCDE 301B).
Persistance	La substance se dégrade relativement lentement dans le milieu aquatique avec une valeur TD50 dans le pire des cas de 104,3 jours à 12 °C. De plus, dans le sol, la substance est dégradée avec une valeur TD50 de 58,3 jours à 12°C. Par conséquent, la substance est considérée comme très persistante.
7696-12-0 Tétraméthrine (ISO)	
biodégradabilité	23% (OCDE TG 301 F; 28 jours). Non biodégradable à court terme.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
bioaccumulation	La substance a un log Kow < 1, ce qui suggère que cette substance ne devrait pas s'accumuler dans les tissus biologiques ni se bioaccumuler dans la chaîne alimentaire.
52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	
facteur de bioconcentration	BCF poisson = 417 l/kg (BCFwin ; EPISUITE ; log Kow = 5,45) La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
coefficient de partage n-octanol/eau	Log Kow = 5,45
51-03-6 Butoxyde de pipéronyle	
bioaccumulation	Le facteur de bioconcentration du poisson a été déterminé expérimentalement à 290 l/kg. Par conséquent, la substance n'est pas considérée comme bioaccumulable.
coefficient de partage n-octanol/eau	log Kow = 4,8 (pH=6,5; 20°C).

(Suite page 10)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 10/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : **VAZOR NEXT**

(Suite de la page 9)

7696-12-0 Tétraméthrine (ISO)	
facteur de bioconcentration	BCF = 827 l/kg poids humide (poisson) La substance a un potentiel de bioaccumulation et, par conséquent, doit être considérée comme bioaccumulable.
coefficient de partage n-octanol/eau	Log Kow = 4,58
- 12.4 Mobilité dans le sol	
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
coefficient de partage du carbone organique	Koc = 0,28
mobilité dans le sol	La substance a un faible Kow et une solubilité élevée dans l'eau, elle a donc un faible potentiel d'adsorption sur le sol ou les sédiments.
52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	
coefficient de partage du carbone organique	Koc=575000
51-03-6 Butoxyde de pipéronyle	
coefficient de partage du carbone organique	Koc = 3745,3 l/kg
7696-12-0 Tétraméthrine (ISO)	
coefficient de partage du carbone organique	Log Koc = 3,3-3,4 (sol / eau). Les valeurs de Koc (2045 ; 2754) indiquent que la substance est immobile et reste principalement dans le sol.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT** : Le mélange ne contient pas de substances PBT en concentrations égales ou supérieure à 0,1 % en poids.

- **vPvB** : Le mélange ne contient pas de substances vPvB en concentrations égales ou supérieure à 0,1 % en poids.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Remarques générales** : Ne pas laisser le produit pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éliminer conformément aux réglementations locales.

- Emballage non nettoyé :

- **Recommandation** : Éliminer conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
- ADR, IMDG, IATA	UN3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (cyperméthrine cis/trans +/- 40/60, Tétraméthrine (ISO))
- IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (cypermethrin cis/trans +/- 40/60, Tetramethrin (ISO)), MARINE POLLUTANT
- IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (cypermethrin cis/trans +/- 40/60, Tetramethrin (ISO))

(Suite page 11)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 11/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : VAZOR NEXT

(Suite de la page 10)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, IMDG, IATA	
	
- Classe	9 Divers articles et substances dangereux
- Étiquette	9
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	III
- 14.5 Dangers pour l'environnement :	
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement: cyperméthrine cis/trans +/- 40/60	
- Polluant marin :	Symbole (poissons et arbre)
- Conseils spéciales (ADR) :	Symbole (poissons et arbre)
- Conseils spéciales (IATA) :	Symbole (poissons et arbre)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention : Matières et objets dangereux divers	
- Numéro d'identification du danger (Code Kemler) : 90	
- Numéro EMS :	F-A,S-F
- Catégorie de stockage	A
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.	
- Transport/Informations supplémentaires :	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	5L
- Quantités exceptées (EQ)	Code : E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml
- Catégorie de transport	3
- Code de restriction en tunnels	(-)
- IMDG	
- Quantités limitées (LQ)	5L
- Quantités exceptées (EQ)	Code : E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml
- UN "Model Regulation":	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CYPERMETHRIN CIS/TRANS +/- 40/60, TETRAMETHRIN (ISO)), 9, III

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses identifiées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients n'est classé.
- Catégorie Seveso** E1 Dangereux pour l'environnement aquatique

(Suite page 12)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 12/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : **VAZOR NEXT**

(Suite de la page 11)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**
Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme POP.
- **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À L'AUTORISATION (ANNEXE XIV)**
Le produit ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV.
- **Règlement (CE) n° 1907/2006, ANNEXE XVII** Conditions de restriction : 3, 75
- **Règlement (UE) n° 649/2012 (PIC)** Aucune substance n'est répertoriée dans ce règlement.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 - Précurseurs d'explosifs**
Le mélange ne contient pas de précurseurs d'explosifs à des concentrations égales ou supérieures à 1 %.
- **Règlements nationaux** : Aucune information complémentaire n'est disponible.
- **Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives**
Type de produit 18 : insecticide

N° Inventaire : 75737. Responsable de la mise sur le marché : Zapi S.p.A. via Terza Strada 12 – 35026 Conselve (Pd) Italie, tél. +39 049 9597737.

Substances actives : Butoxyde de pipéronyle (CAS n°51-03-6) : 10% m/m ; Cyperméthrine (CAS n°52315-07-8) : 12% m/m ; Tétraméthrine (CAS n°7696-12-0) : 0.8% m/m.
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, Article 59**
Le mélange ne contient pas de substances SVHC en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.
- **Règlement (CE) n° 1005/2009 : substances qui appauvrissent la couche d'ozone**
Le mélange ne contient pas de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique** :
Une évaluation de la sécurité chimique conformément au Règlement (CE) No 1907/2006 n'a pas été effectuée pour le mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour les caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas une relation contractuelle juridiquement valable. Toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation du produit ou de la violation des réglementations en vigueur est refusée.

- **Phrases concernées**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008**
Dangers physico-chimiques : la classification du mélange est basée sur critères établis par à l'annexe I, partie 2 du règlement (CE) n° 1272/2008. Le cas échéant, les méthodes sont déclarées dans la rubrique 9.
Dangers pour la santé et l'environnement : la classification du mélange est basée sur la méthode de calcul indiquée à l'annexe I, partie 3 et 4 du règlement (CE) n° 1272/2008, utilisant des données des composants.
- **Abréviations et acronymes** :
RD50: Diminution respiratoire, 50 pourcent
LC0 : Concentration létale, 0 pourcent
NOEC : Concentration sans effet observé
IC50 : Concentration inhibitrice, 50 pourcent
NOAEL : Dose sans effet nocif observé
EC50 : Concentration efficace, 50 pourcent

(Suite page 13)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 13/13

Numéro de version 1

Date d'impression 03/03/2023

Révision : 03/03/2023

Nom du produit : VAZOR NEXT

(Suite de la page 12)

EC10 : Concentration efficace, 10 pourcent
AEC: Concentration d'exposition acceptable
LL0 : Charge létale, 0 pourcent
AEL : Limites d'exposition acceptables
LL50 : Charge létale, 50 pourcent
EL0 : Charge effective, 0 pourcent
EL50 : Charge effective, 50 pourcent
ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA : Association internationale de transport aérien
GHS : Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
DNEL : Dose dérivée sans (REACH)
PNEC : Concentration prévisible sans effet (REACH)
LC50 : Concentration létale, 50 pourcent
LD50: Dose létale, 50 pourcent
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
vPvB : très persistant et très bioaccumulable
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2
STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie de danger 2
Aquatic Acute 1: Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1

- Référence

- Rapport d'évaluation sur la substance active PBO (disponible sur le site internet de l'ECHA) ;
- Rapport d'évaluation sur la substance active cyperméthrine cis/trans +/-40/60 (disponible sur le site internet de l'ECHA) ;

- Sources :

1. Le manuel des pesticides électroniques version 2.1 (2001)
2. Règlement (CE) 1907/2006 et amendements suivants
3. Règlement (CE) 1272/2008 et amendements suivants
4. Règlement (CE) 2020/878
5. Règlement (CE) 528/2012
6. Règlement (CE) 790/2009 (ATP CLP 1)
7. Règlement (UE) 286/2011 (ATP CLP 2)
8. Règlement (UE) 618/2012 (ATP CLP 3)
9. Règlement (UE) 487/2013 (ATP CLP 4)
10. Règlement (UE) 944/2013 (ATP CLP 5)
11. Règlement (UE) 605/2014 (ATP CLP 6)
12. Règlement (UE) 2015/1221 (ATP CLP 7)
13. Règlement (UE) 2016/918 (ATP CLP 8)
14. Règlement (UE) 2016/1179 (ATP CLP 9)
15. Règlement (UE) 2017/776 (ATP CLP 10)
16. Règlement (UE) 2018/669 (ATP CLP 11)
17. Règlement (UE) 2019/521 (ATP CLP 12)
18. Règlement (UE) 2018/1480 (ATP CLP 13)
19. Règlement (UE) 2020/217 (ATP CLP 14)
20. Règlement (UE) 2020/1182 (ATP CLP 15)
21. Règlement (UE) 2021/643 (ATP CLP 16)
22. Règlement (UE) 2021/849 (ATP CLP 17)
23. Règlement (UE) 2022/692 (ATP CLP 18)
24. Directive 2012/18/UE (Seveso III)
25. Site web de l'ECHA